



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

**Concours : CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE LYCEE PROFESSIONNEL
CONCOURS EXTERNE ET CAFEP**

Section : ESTHETIQUE-COSMETIQUE

Session 2024

Rapport de jury présenté par : Jean-Marc MOULLET, inspecteur générale de l'éducation, du
sport et de la recherche
Président de jury

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES	3
COMPOSITION DU DIRECTOIRE	5
REMERCIEMENTS	5
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE	6
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	9
EPREUVES D'ADMISSION	14

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CAPLP EXTERNE

- Nombre de candidats inscrits	114
- Nombre de candidats présents et non éliminés	54
- Moyenne des candidats admissibles	12,54/20
- Nombre de candidats proposés pour l'admissibilité	12
- Barre d'admissibilité	11,21/20
- Moyenne des candidats admis	14,19/20
- Nombre de candidats admis	5
- Moyenne générale candidats admis	13,78/20
- Barre d'admission	12,74/20
- Nombre de postes	5

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CAFEP

- Nombre de candidats inscrits	58
- Nombre de candidats présents et non éliminés	37
- Moyenne des candidats admissibles	13,97/20
- Nombre de candidats proposés pour l'admissibilité	7
- Barre d'admissibilité	12,74/20
- Moyenne des candidats admis	15,38/20
- Nombre de candidats admis	3
- Moyenne générale candidats admis	14,77/20
- Barre d'admission	12,97/20
- Nombre de postes	3

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Président

Jean-Marc MOULLET – Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Vice-présidentes

CAROTTI Sabine - Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

LESCLAUZE Sylvie – Inspectrice de l'Education nationale

ROBAGLIA Magali – Inspectrice de l'Education nationale

REMERCIEMENTS

Le jury adresse de vifs remerciements à Monsieur le Proviseur du lycée LEAU à MARSEILLE, à Madame la directrice déléguée aux formations professionnelles, ainsi qu'aux personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admission.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPLP au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour son efficacité et son dévouement auprès du directoire, des membres du jury et des candidats.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère.

Ils sont accessibles depuis la page : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

ECRIT 1 : PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Durée 5 heures, coefficient 2

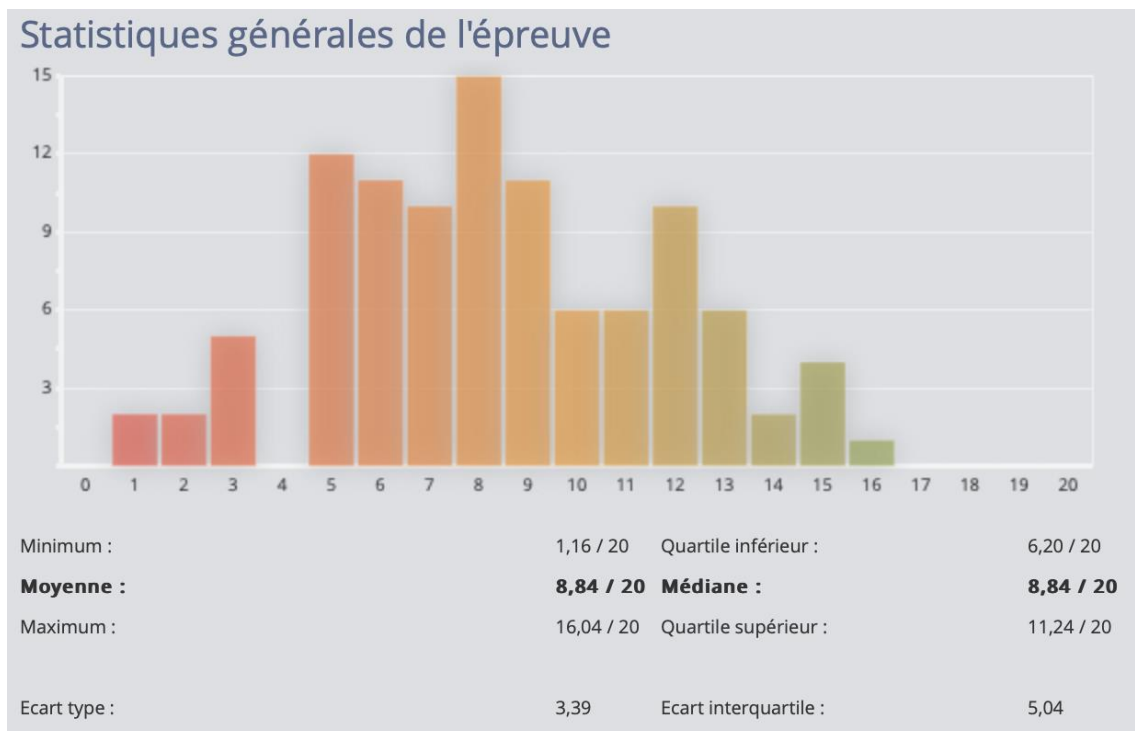
1. DEFINITION DE L'EPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de la spécialité. Selon le cas, le sujet pourra être élargi aux dimensions sociétales, à l'histoire des sciences ou à tout autre domaine en lien avec les disciplines alimentant les champs de la spécialité.

Certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2. RESULTATS



3. RECOMMANDATIONS GENERALES

- Se préparer au concours avec :
 - l'appropriation de la définition de l'épreuve.
 - la lecture des rapports de jurys précédents.
 - un niveau de connaissance qui doit être suffisant et actualisé.
- Prendre un temps de lecture et d'analyse du sujet en vue de la rédaction.
- Faire émerger une problématique.
- Réfléchir à l'exploitation judicieuse des annexes.
- Rédiger un plan au brouillon.
- Élaborer un développement structuré tenant compte des différentes questions en appui sur les connaissances et les documents.
- Organiser et structurer le travail.
- Porter une attention à la fluidité de l'expression écrite et la bonne maîtrise de la langue française écrite.
- Apporter des éléments prenant en compte les évolutions professionnelles en termes de réglementation, d'innovations, etc.
- Rester dans la thématique proposée, les contenus doivent être exhaustifs, et ne pas apporter une surcharge d'informations inutiles et hors sujet.

4. ATTENTES ET CONSTATS

4.1 Attentes

Le sujet de l'épreuve porte sur le thème de la minceur.

L'objectif du sujet est de comprendre les mécanismes intervenant dans la formation de la cellulite en vue de proposer des réponses cosmétologiques, technologiques et esthétiques adaptées.

Il s'agit d'étudier la physiologie de l'hypoderme en décrivant l'organisation structurale, la répartition du tissu adipeux ainsi que les fonctions. Ensuite, la présentation de la lipogenèse au niveau du tissu adipeux permet d'expliquer l'apparition de la cellulite. La présentation des différents types de cellulites avec les facteurs favorisants est importante pour adapter les solutions cosmétiques et esthétiques. Un schéma illustrant l'anatomie peut être un support pertinent.

La description de la composition générale d'un produit cosmétique ainsi que la présentation des facteurs influençant l'efficacité (excipient, principes actifs, promoteurs d'absorption) sont attendues. L'importance de la forme galénique est mise en évidence.

Il est attendu d'exposer les techniques utilisées, dans le respect de la législation professionnelle, pour favoriser la lyse adipocytaire, principalement les techniques appareillées, mais également les techniques complémentaires et les techniques utilisant des produits cosmétiques.

Quatre documents annexes apportent aux candidats des éléments de réflexion dans les domaines de la biologie cutanée, de la cosmétologie, de l'esthétique et de la technologie des appareils.

L'analyse de l'annexe 1 présentant le processus de la lipogenèse met en évidence les différents éléments qui interviennent. Ce document contient des informations qui conduisent les candidats à le commenter grâce à l'apport de connaissances scientifiques indispensables.

Il est attendu le développement des formulations cosmétiques amincissantes en lien avec les facteurs influençant, une présentation des principes actifs spécifiques ainsi que leur mode d'action. L'exploitation de

l'annexe 2 présentant l'action amincissante d'un principe actif permet de comprendre son pouvoir lipolytique.

L'étude détaillée de l'annexe 3 présentant l'appareil HTA Elytis récompensé au congrès international Esthétique&Spa permet au candidat de prendre appui sur les informations du document, notamment l'association de différentes technologies dans le but d'enrichir l'argumentation. Ce document permet de présenter et d'analyser un appareil et de guider les candidats vers d'autres solutions technologiques innovantes.

Une ouverture soulevant des questionnements de dimensions culturelles ou RSE ou économiques est attendue. Les candidats peuvent élargir l'analyse par une critique des solutions. La technique de madérothérapie présentée dans l'annexe 4 peut être prise en exemple : l'absence d'utilisation de consommables et d'électricité, l'emploi d'instruments réutilisables permet de dire que c'est une technique qui s'inspire de la démarche RSE. De même, l'utilisation de ces instruments permet de multiplier l'énergie du praticien sans fatigue excessive, ce qui s'inscrit aussi dans une démarche de prévention des risques professionnels.

4.2 Constats

Le jury a apprécié, pour certaines copies :

- la présence d'une introduction faisant émerger une problématique.
- un développement selon un plan structuré.
- la présence de liens et des transitions logiques entre les différentes parties.
- le niveau satisfaisant d'orthographe et de syntaxe.
- la maîtrise des connaissances scientifiques.
- la capacité à exploiter judicieusement les annexes.
- la présence d'une conclusion adaptée au sujet.

Le jury a relevé les fragilités suivantes :

- des difficultés à dégager une problématique.
- une mobilisation insuffisante des connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles spécifiques à la thématique du sujet.
- une étude et une analyse peu approfondies des documents.
- un manque de rigueur et de pertinence dans l'argumentation.
- des difficultés dans l'expression, de nombreuses fautes d'orthographe.

4.3 Conseils

Le jury conseille :

- de mettre en évidence la problématique et d'y répondre.
- d'approfondir et d'actualiser ses connaissances scientifiques et technologiques.
- d'argumenter rigoureusement en utilisant un vocabulaire scientifique et technologique.
- de soulever des questionnements de dimensions culturelles ou RSE ou économiques...
- d'analyser de façon approfondie et cohérente des informations extraites des annexes et sans retranscription linéaire ni paraphrase des documents.
- de présenter les connaissances de façon ordonnée et classée.
- d'exposer des informations essentielles, ciblées et actualisées.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

ECRIT 2 : SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Durée 5 heures, coefficient 2

1. DEFINITION DE L'EPREUVE

L'épreuve place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury.

Elle permet de vérifier l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse du dossier fourni et à proposer une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application visée et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, économiques, éthiques, écologiques, sociétaux, etc.

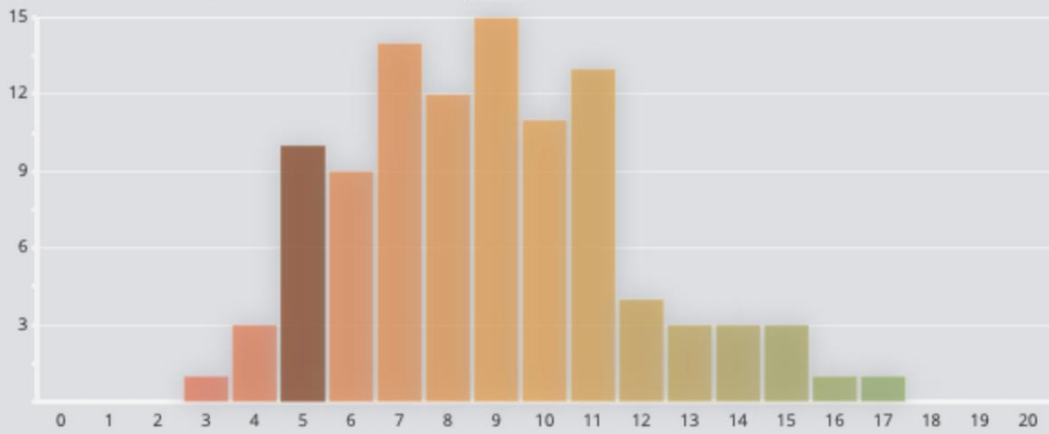
La séquence pédagogique s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel.

Certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2. RESULTATS

Statistiques générales de l'épreuve



Minimum :	3,40 / 20	Quartile inférieur :	7,10 / 20
Moyenne :	9,29 / 20	Médiane :	9,20 / 20
Maximum :	17,30 / 20	Quartile supérieur :	11,30 / 20
Ecart type :	2,89	Ecart interquartile :	4,20

3. RECOMMANDATIONS GENERALES

- Se préparer au concours avec :
 - l'appropriation de la définition de l'épreuve.
 - la lecture des rapports de jurys précédents.

- Prendre un temps de lecture approfondi de l'ensemble des documents et d'analyse afin de bien cerner le sujet, d'appréhender le cadre dans lequel les deux questions sont posées.
- Traiter séparément les deux questions avec un développement distinct tout en utilisant la thématique du sujet comme fil conducteur.
- Procéder à l'analyse structurée des documents.
- Exploiter et réinvestir judicieusement l'ensemble des documents.
- Intégrer des connaissances scientifiques, technologiques, professionnelles complémentaires et actualisées.
- Organiser et structurer le travail de manière à mettre en évidence les compétences pédagogiques attendues d'un enseignant.
- Maîtriser les qualités rédactionnelles, utiliser un vocabulaire scientifique et technique riche et approprié.
- Rédiger la copie de façon soignée, fluide et lisible avec une syntaxe et une orthographe maîtrisées.

4. ATTENTES ET CONSTATS

4.1 Attentes

Question 1

Une introduction globale permet de situer le sujet dans le contexte actuel, identifie la thématique et les problématiques au travers des quatre domaines d'analyse en lien avec le dossier documentaire. Elle annonce le plan de la rédaction. Elle peut reprendre un ou des extrait(s) ciblé(s) des documents.

Le développement présente une analyse des 4 axes étayée d'un apport culturel et de connaissances scientifiques, technologiques d'un niveau master.

L'analyse est menée de façon cohérente avec des informations extraites de toutes les annexes venant ainsi enrichir l'argumentation sans se limiter à de la paraphrase.

Cette partie amène le candidat à porter un questionnement critique pertinent lui permettant de développer une analyse aboutie.

Un développement structuré permet une approche satisfaisante du sujet.

La conclusion reprend les points clés de l'analyse et propose une ouverture pour élargir la réflexion.

Question 2

Pour introduire la deuxième question, une phrase de transition, en lien avec la réflexion menée dans la première question est attendue.

Une démarche pédagogique en lien avec le cahier des charges et une proposition de séquence d'enseignement réaliste, s'appuient sur les extraits de référentiel fournis et du dossier documentaire.

Le dossier documentaire doit être exploité dans la construction de la séquence.

La séquence s'appuie sur un contexte professionnel réaliste.

La séquence s'inscrit dans un plan de formation incluant les PFMP et en transversalité avec les autres enseignements.

La séquence contextualisée doit expliciter les activités des élèves et du professeur et prendre en compte les différents savoirs associés du pôle concerné. Un choix judicieux et justifié des annexes du dossier documentaire est attendu comme supports pédagogiques.

La présentation d'une fiche didactique de séance détaillée incluant notamment les objectifs, des compétences en relation avec le sujet, les savoirs associés mobilisés est attendue.

Les activités pédagogiques proposées incluant des approches innovantes permettent de visualiser concrètement l'organisation et l'animation de la séance.

Les outils et les supports conçus pour les élèves doivent être cohérents avec la démarche pédagogique.

Des propositions de plusieurs modalités d'évaluation sont appréciées.

4.2 Constats

Le sujet est globalement compris.

Quelques candidats rédigent une copie bien structurée avec une introduction et une conclusion pour chacune des questions

Quelques copies font la preuve d'une utilisation efficace des documents et d'une analyse satisfaisante et d'un apport de connaissances personnelles suffisant.

La problématique est énoncée avec pour certaines copies un questionnement critique pertinent.

Des candidats exploitent le dossier documentaire sans paraphraser et argumentent de façon pertinente.

La démarche pédagogique est appréciée lorsqu'elle est en lien avec le cahier des charges et la problématique. Certaines propositions pédagogiques sont réalistes avec des connaissances actualisées au regard des innovations professionnelles.

Quelques séquences proposées permettent d'apprécier la mise en activité des élèves avec des propositions de supports pédagogiques variés et adaptés.

Le vocabulaire pédagogique est utilisé à bon escient et intégré dans la séquence proposée.

QUALITE ET STRUCTURATION DE LA REDACTION POUR LES 2 EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- La présentation des copies doit être numérotée et soignée.
- Une introduction et une conclusion générales pertinentes sont attendues.
- L'introduction doit contextualiser le sujet, annoncer clairement le plan et la problématique.
- Il est nécessaire de traiter de façon équilibrée toutes les parties du sujet.
- Des phrases de transition sont attendues entre les différentes parties.
- Une ouverture à d'autres dimensions doit permettre d'élargir les connaissances apportées en lien avec l'actualité.
- La présentation du travail traduit la rigueur du candidat et des aptitudes à transmettre des connaissances.
- Le métier d'enseignant nécessite une syntaxe et une orthographe irréprochables, ainsi qu'un niveau de langage conforme au registre professionnel. Les abréviations utilisées doivent être explicitées.
- Les éventuels schémas présentés doivent être titrer, légender et commenter de façon judicieuse.

ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE LECON

1. Définition de l'épreuve

- Durée des travaux pratiques : 4 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

Elle permet d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à animer une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Cette épreuve permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

La séance s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel. Elle prend appui sur les investigations, les analyses ou les productions effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques dans le cadre d'un environnement et d'activités techniques et/ou professionnels en lien avec la spécialité.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents techniques ou professionnels (protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, etc.) et des documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, puis lors de l'entretien, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats qui lui ont permis de construire sa séance d'enseignement, à expliquer ses choix didactique, pédagogique et éducatif ainsi que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

L'entretien avec le jury peut également aborder, en relation avec le thème de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines, l'intérêt du travail en équipe, et plus généralement, la place de la discipline dans la formation de l'élève.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose des textes des programmes scolaires et des référentiels, et éventuellement d'autres documents.

Certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

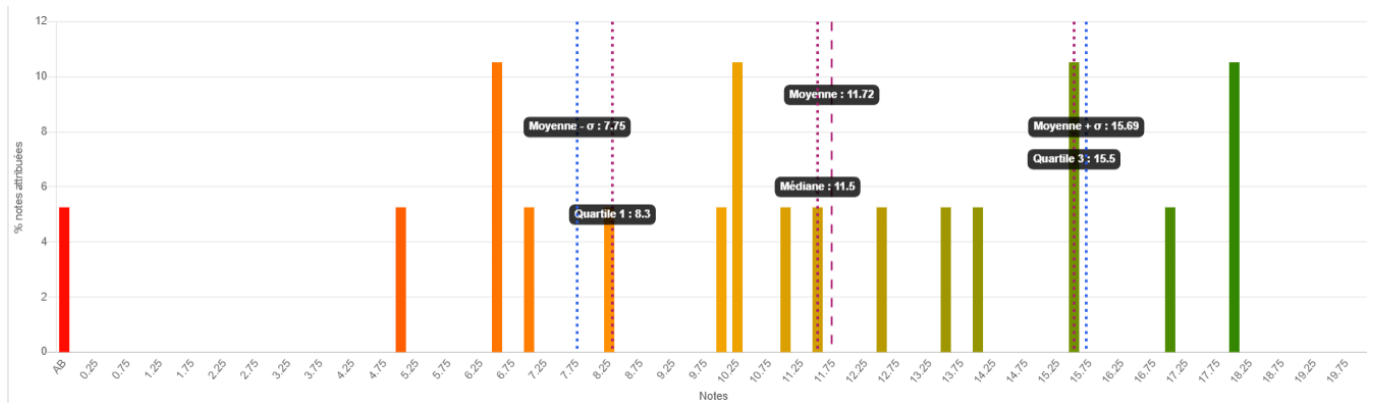
2. Résultats et répartition des notes

Moyenne des présents

- CAPLP : 10,8/20
- CAFEP/CAPLP : 13,55/20

Moyenne des admis

- CAPLP : 14,52/20
- CAFEP/CAPLP : 16,37/20



3. Observations du jury

Pour cette session, le jury a apprécié les candidats qui ont su :

- expliciter la démarche méthodologique retenue pour construire la séance à partir des résultats issus des investigations et des analyses
- proposer une séance contextualisée et réaliste
- réaliser un support de présentation numérique adapté
- exposer les activités des élèves dans la classe en les justifiant.

Recommandations

- lire correctement le sujet afin de respecter le niveau de classe et les compétences visées
- s'appropriier le sujet et les documents pour orienter une stratégie pédagogique qui va déterminer une sélection d'investigations pertinentes, plutôt que d'enchaîner une suite de techniques
- organiser le temps de la première partie de l'épreuve : activité pratique d'investigation, d'analyse et construction de la séance
- envisager au cours des travaux pratiques : des essais, des recherches, ainsi que des comparaisons de techniques, d'utilisation de matériels, de produits et/ou de résultats en lien avec le thème
- justifier la démarche pédagogique, argumenter les choix, prendre du recul par rapport aux propositions, apporter des remédiations dans le cadre d'un échange avec le jury
- faire preuve de qualité d'écoute, de communication et de réactivité face aux questions posées pour compléter ou réajuster le propos.

Dans le cadre de la préparation au concours, il est recommandé aux candidats de :

- se familiariser avec les référentiels et les guides d'accompagnement de tous les diplômes correspondant aux champs d'activités des professeurs de lycée professionnel Esthétique cosmétique
- s'informer sur les spécificités et les évolutions de la voie professionnelle
- repérer la diversité des enseignements professionnels, ainsi que leur articulation avec les autres disciplines
- s'approprier la démarche d'investigation, le vocabulaire scientifique et pédagogique
- prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

- prendre contact avec des établissements, des équipes et si possible assister à une ou des séances d'enseignement
- prendre en compte les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) dans le cadre de la formation
- d'appréhender les différentes modalités d'évaluation
- d'actualiser ses pratiques professionnelles
- d'assurer une veille technologique et réglementaire.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

1. Définition de l'épreuve

- **Durée : 35 minutes**
- **Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

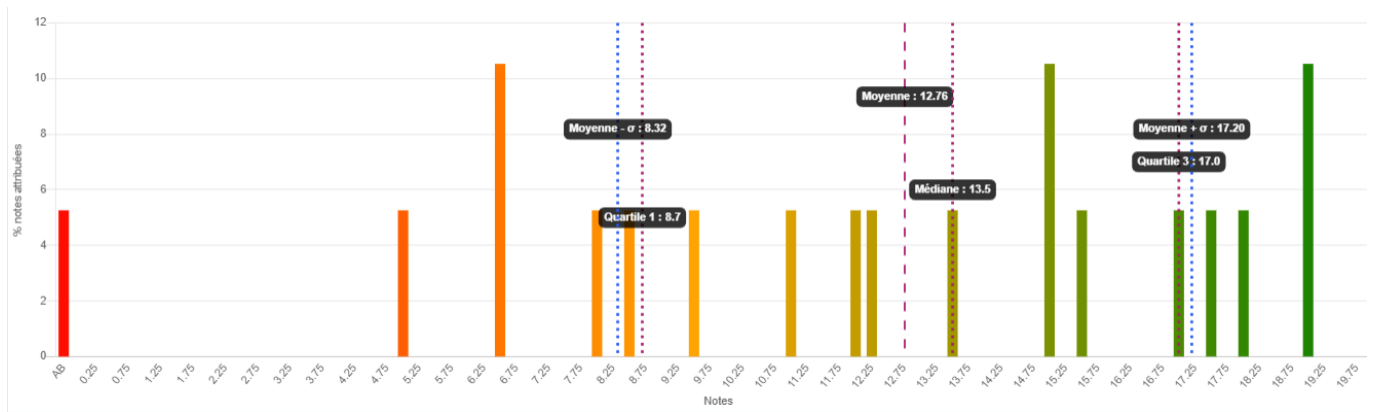
2. Résultats et répartition des notes

Moyenne des présents

- CAPLP : 13,1/20
- CAFEP/CAPLP : 12,07/20

Moyenne des admis

- CAPLP : 13,64/20
- CAFEP/CAPLP : 13,74/20



3. Observations du jury

A. Première partie : Parcours et expériences

Pour cette session, le jury a apprécié :

- les exposés structurés, mettant en évidence les compétences acquises pendant le parcours, pouvant être transférées au métier d'enseignant ;
- l'expression des motivations et la capacité à se projeter dans le métier ;
- le respect du temps imparti ;
- une communication claire, fluide et dynamique.

Recommandations :

Une prise de connaissance, une analyse de la définition de l'épreuve et une préparation à l'entretien sont nécessaires.

La fiche individuelle de renseignements doit être complétée avec soin pour permettre au jury de bien comprendre le parcours du candidat.

Les cinq premières minutes de présentation servent de base à l'entretien qui va suivre avec les membres de jury, elles doivent permettre de rebondir et de susciter le questionnement sur le parcours du candidat. Cette première partie consiste à mettre en évidence les compétences acquises du candidat durant son parcours transférable au métier d'enseignant (*cf. arrêté 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences métiers du professorat et de l'éducation*). Les candidats pourraient expliciter davantage les bénéfices de leurs diverses expériences. Il en est de même pour les compétences professionnelles acquises, tout au long de leur cursus. Une motivation affirmée à devenir enseignant d'esthétique cosmétique en lycée professionnel est attendue.

B. Deuxième partie : Mise en situations professionnelles

Pour cette session, le jury a apprécié :

- l'analyse des situations et des propositions de solutions adaptées ;
- l'argumentation des solutions proposées ;
- un positionnement de l'enseignant en qualité d'agent de l'État et membre de l'établissement ;
- l'appropriation des valeurs de la République et leurs partages dans leurs missions d'enseignant ;
- l'écoute, la réactivité et la prise de recul dans les échanges ;
- l'utilisation d'un vocabulaire adapté à l'échange.

Recommandations

Le jury conseille aux candidats de :

- reformuler chaque situation pour se l'approprier ;
- prendre le temps d'analyser les situations exposées ;
- être méthodiques et structurés dans la construction des réponses ;
- proposer toutes les actions possibles pour l'enseignant avant de confier le problème à un autre acteur ;
- identifier les différents interlocuteurs pouvant être concernés dans les différentes situations.
- formuler des solutions réalistes respectant le cadre réglementaire ;
- prendre la mesure des missions qui incombent à un professeur.

Pour réussir cette deuxième partie d'épreuve, il est suggéré aux candidats de :

- s'intéresser au fonctionnement de l'institution et ses ressources (réglementaires, pédagogiques...) ainsi qu'aux instances d'un établissement et son organisation éventuellement par une immersion en lycée professionnel ;
- identifier les différents personnels et partenaires pouvant intervenir dans la gestion des situations proposées ;
- s'approprier les valeurs de la République, les droits et les obligations des fonctionnaires.

CONCLUSION GENERALE

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP.

L'enseignement ne peut se concevoir sans la maîtrise des savoirs enseignés, et celle de l'expression alliant une présentation claire des éléments de réponse et une argumentation des idées développées.

Ce sont ces qualités qui ont été recherchées dans les épreuves d'admissibilité et d'admission. Certains candidats ne maîtrisent pas les connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles nécessaires. Une préparation aux épreuves est indispensable. Les candidats admis ont fait preuve d'une maîtrise certaine des savoirs essentiels liés à la discipline.

Il ne peut être exigé des candidats une totale maîtrise des démarches et des méthodes pédagogiques. Il leur est conseillé d'entrer en relation avec une équipe pédagogique d'un lycée professionnel pour obtenir des informations pouvant aider à la conception de séquences et séances pédagogiques selon une démarche structurée et pertinente, ainsi que l'approche de situations professionnelles.

Lors des épreuves d'admission, le jury a apprécié la posture adaptée des candidats au cours des échanges et leur capacité d'écoute ainsi que leur capacité à analyser leur pratique.